

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

La Chambre des Convulsionnaires -- Kalaâ-Djerda

Le High-Life au Bagne

Tunis, le 16 octobre 1902

La Chambre des Convulsionnaires

Le document le plus bouffon sorti de la plume d'ambitieux affolés, est certainement le vœu émis par la Chambre d'Agriculture le 10 octobre « au soir » l'heure des crises, sans doute.

On les jurerait « noués » depuis l'école maternelle.

Voici : M. Communaux a parlé à Bizerte et à Lyon au nom des républicains de Tunisie. Là-dessus, grand tumulte parmi quelques colons dont les champs de culture semblent se borner aux jardins de la Résidence, grand sanhédrin, pour interdire à M. Communaux de se faire l'interprète d'autrui et finalement, vote d'un ordre de nuit adéquat.

Démence !

Car tout le monde a le droit de parler où il veut, au nom de sa collectivité et de celle des autres et même sans mandat. Il suffit de se croire en harmonie d'idées et de sentiments avec elles.

Voltaire, Jean Jacques, Dumarsais, Condorcet, Mirabeau, Benjamin Constant, Victor Hugo et tous les grands noms de la Pensée parlèrent au nom de l'humanité, sans le moindre mandat et parlèrent juste. Et nous voudrions bien voir que dans notre petite sphère, ici, on vint nous contester le droit de parler au nom de qui bon nous semble.

Si quelqu'un n'a pas qualité pour parler à toute occasion, au nom de la colonie, ce sont justement ses corps élus. Pas un membre n'est élu sur une doctrine politique et sociale, un principe d'ordre général, mais uniquement comme quémandeur de faveurs résidentielles et particulières. Leur mandat est donc limitatif. Le reste du temps ils usurpent. La preuve en est que souvent on ne les réélit pas, donc qu'ils ne sont pas des interprètes fidèles par destination et en permanence.

Un ministre favori de Nicolas I^{er} de Russie, s'enorgueillit

jusqu'à lui demander un jour, quel était, suivant lui, le plus grand homme de son empire ?

« C'est répliqua le Tsar, l'homme auquel je parle, et seulement pendant que je lui parle ! »

Les élus du peuple sont logés à la même enseigne.

La preuve en est que la Chambre d'Agriculture se dit républicaine et qu'aussitôt nous avons les moyens de la dénoncer au public comme ne l'étant pas. Il jugera. Sans compter que la colonie est nationaliste.

**

Contester à autrui le droit de parler, ce n'est pas républicain, c'est clérical.

« Etre respectueuse des décisions du gouvernement de la République » — par où l'on entend celles de M. Pichon, qui ne sont que l'arbitraire, et comme nous l'avons prouvé à deux occasions, la violation brutale de la loi, — ce n'est pas républicain, c'est impérialiste. Les républicains ne respectent les décisions de personne. Ils respectent et font respecter les lois.

Dire que l'absence de politique et de luttes religieuses assure la concorde, n'est pas républicain. C'est jésuitique, attendu que nulle part au monde et dans l'histoire il n'y a eu solution de continuité dans ces luttes, que le calme n'est que superficiel et issu de la tyrannie politique et de l'oppression cléricale sous-jacentes. La paix règne ici comme jadis à Varsovie et les français, apparemment unis, sont à couteaux tirés. Le vœu des agrariens le prouve déjà.

Pleurnicher dans des gilets ministériels et y baver, par la même occasion, de plates et sournoises courtoiseries, pour conserver un crédit qui se résout : à vue d'œil, en déliquescence, ce n'est pas républicain, c'est congréganiste et cafard.

Parler de rallier à l'idée française les européens de la Régence, alors que les agrariens n'ont pour eux que mépris, ce n'est pas de républicains, qui ne déclament pas et qui agissent, c'est une capitulation hypocrite de nationalistes devant les doctrines cosmopolites du ministre Combes.

C'est la tactique séculaire des jésuites battus, de renchérir sur la signification et les principes de leurs vainqueurs.

Qu'ils continuent à se dire républicains ! C'est leur droit. Nous persisterons à prouver qu'ils se moquent de nous. C'est le nôtre.

**

Alors pourquoi cette pantalonnade ?

C'est que les rusés compères sentent d'où vient le vent. La politique anticléricale Combes les camouflets de Pelletan à M. Pichon, sans compter la danse qui a été administrée à celui-ci à Paris, avec ordre de s'entourer de républicains, leur font flairer un résident de retour, moins insolent sacristain et tabernaculeux, partant, une ascension de l'étoile de M. Communaux. Il fallait donc chercher à celui-ci, une républicolâtre querelle d'Allemand, comme des enfants qui se disent : « J'aime maman mieux que toi ! » en un mot, lui chiper son drapeau, pour le démonétiser à Paris, le rendre superflu ici et conserver auprès du Résident, au titre de fief républicains, une situation acquise au titre de fiefs calotins.

On aperçoit dans la cabale, la main du Baron de Gribouillard, grosse comme celle de l'Orlando muerto de Velasquez.

Ceci dit, sans vouloir faire les affaires de M. Communaux ou de la Franc-Maçonnerie, car républicains de principes, nous entendons demeurer soigneusement et myriamétriquement à l'écart de tout sectarisme de doctrine et d'action.

Mais maintenant que vous avez la clef du mystère relisez le factum et vous y apercevrez le fil blanc, gros comme câble.

LA RÉDACTION.

Voici le vœu dont il est question dans l'article ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 octobre 1902 (soir)

La Chambre d'Agriculture, Considérant que, récemment, à Bizerte et aussi en France, des personnalités sans mandat ont prétendu parler au nom « des républicains de Tunisie »,

Croit devoir rappeler que, seuls, les corps élus ont le droit de prendre la parole au nom de la Colonie française — tout entière attachée aux institutions républicaines de la Mère-Patrie, et respectueuse des décisions du Gouvernement de la République ;

Considérant, d'autre part, que la paix et l'union qui règnent parmi les Français de Tunisie sont, dans une large mesure, dues à l'absence d'agitation politique,

Qu'en présence d'une population indigène considérable et de l'accroissement quotidien du nombre des étrangers, il importe que notre Colonie serre les rangs, forme un tout compact et cherche par tous les moyens à rallier à l'idée française les Européens établis dans la Régence,

La Chambre exprime le vœu que la Tunisie soit maintenue en dehors de toutes les questions d'ordre politique et religieux,

Et prie M. le Résident Général de vouloir bien transmettre ce vœu à M. le Ministre des Affaires étrangères

Le High-Life au bagne

M. le Délégué à l'Inconscience Générale, qui se moque des arrêts de Cassation comme son patron de ses premières zibelines, ne soupçonnait pas du tout la série de forfaitures que l'exécution de sa sentence devait entraîner.

Et il ne s'agit bien que de lui, car la sentence arbitrale, dans l'affaire de Kalaâ-Djerda, n'a été rendue qu'à la majorité, — soit deux voix sur trois — et non à l'unanimité. Et chacun sait que le dissident, c'est M. Bonnet.

M. Ventre, qui représentait les appétits de M. Bellot, n'était là que pour digérer les huitièmes que le Résident caniculaire lui passait tout machés.

Le tiers-arbitre président est donc seul l'auteur responsable de la sentence.

Eh bien ! premièrement, cet instrument qui spécifie vouloir respecter les droits des tiers, les viole à la fois, outrageusement et explicitement. Il est, par cela même, radicalement nul.

En effet, l'art. 1022 du code de procédure civile dit : « L'arbitrage ne peut, en aucun cas, être opposable à des tiers ».

Or n'est-ce pas l'opposer à des tiers, que d'édicter « que l'exploitation immédiate requise par toutes les parties, ne peut être entreprise qu'au moyen des contrats Bellot » ?

Ne nous arrêtons pas à admirer ce « requise par toutes les parties » comme si les bellotargistes avaient le droit de requérir quoi que ce soit. Restons à « ne peut être entreprise ».

La sentence qui n'était que nulle au sortir des mains des arbitres, sort, des mains du tribunal, littéralement illégale.

En effet, il y est arbitré entre deux parties qui n'avaient pas et n'avaient jamais eu de procès entre elles, qui ne se demandaient rien l'une à l'autre, qui n'avaient entre elles aucun lien de droit.

Il n'y avait donc pas lieu à arbitrage.

En outre, il y est arbitré sur une chose n'appartenant à aucune des

deux, avec laquelle aucune des deux n'a le moindre lien de droit, ce que prouve précisément le partage, puisque si l'un des deux en avait été le propriétaire, il n'aurait jamais consenti à partager avec un ennemi.

Le tribunal n'a pas pu ne pas voir qu'on y disposait de la chose d'autrui, puisqu'on y dit que seuls les contrats Bellot lient les dévolutaires.

Or, premièrement un tribunal arbitral n'a pas qualité pour dire qu'un tiers est lié. Le seul fait de le dire, viole l'art. 1022 précité.

Deuxièmement, le tribunal savait que des dévolutaires et spécialement ceux de Kalaâ-Djerda ne sont pas liables, puisque, d'après sa propre jurisprudence du 24 mai 1897 cette qualité n'appartient qu'au Mokaddem, au Cadi et à la Djemaïa.

L'homologation est donc nulle et illégale au double point de vue de l'art. 1022 du code de procédure civile et de la jurisprudence de Tunis 24 mai 1897, Alger 9 mai 1898 et Cassation 23 juillet 1901.

**

Non seulement cette imprudente décision viole la chose jugée, qui expulse Bellot de Kalaâ, comme nous l'avons documentairement établi, mais son exécution implique avant tout, la violation de domicile. Et comme la sentence est rendue exécutoire en la forme ordinaire, on a bel et bien fait commettre une illégalité au Président de la République en ordonnant en son nom, à tous huissiers, de prêter la main au crime.

Ce crime devra être commis, en outre, par les procureurs généraux les procureurs de la République près les tribunaux de première instance et les commandants et officiers de la force publique. C'est dans l'ordonnance, en toutes lettres.

En somme, pour donner Kalaâ aux Bellotargistes, il faudra d'abord agrandir le bagne. On sera les uns sur les autres à l'île du Diable.

Les distingués personnages qui s'y exposeraient, ne seraient d'ailleurs pas en mauvaise compagnie, quoique panachée. La sentence dit, en effet, que les mandataires, MM. Peloni et Bellot « auront à faire toutes démarches, à requérir toutes mesures qui seraient jugées nécessaires pour permettre aux deux baux en question de donner tout leur effet ».

La nullité du bail Bellot est ainsi proclamée par la sentence elle-même, car lorsqu'un bail en est encore à attendre les mesures nécessaires pour donner son effet, c'est qu'il lui manque tout uniment l'approbation du propriétaire.

**

Voici donc, en perspective, des faux en écritures publiques, des forfaitures à demander au Mokaddem au Cadi et à M. le Président de la Djemaïa.

Nous n'avons pas à anticiper sur leur attitude. Disons simplement que s'ils « régularisaient » le bail Bellot en l'antidatant ou en le signant à la date actuelle, alors que leur signature est abolie depuis le 1^{er} décembre 1898 ils commettraient chacun un faux, en écritures publi-

ques pour leur compte personnel et sans l'excuse de l'obéissance passive que ni la loi ni la jurisprudence de la Cour de Cassation n'admettent. (Consultez Dalloz art. Abus d'autorité).

Une troisième voiture cellulaire véhiculerait contrôleurs civils et agents-voyeurs au goniomètre qui délimiteraient la propriété de Kalaâ après avoir accompli une violation de domicile. Interprètes, gendarmes et spahis ne seraient pas mieux hypothéqués. Il faudrait bien des ordonnances à ces messieurs, aux galères, pour cuisiner les fayots d'Etat.

On est vraiment embarrassé de trouver quelqu'un d'actif, en cette affaire, qui ne s'exposerait pas à la double boucle, où tout au moins, à la production intensive (*sweating-system*) du chausson de lisières.

Ne parlons pas des chefs de file de cette intéressante colonne. Pour eux, il y aurait des *sleeping-paniers* à salade automobiles.

Nous avons déjà dit ce qui attendrait les Travaux Publics en cas de virement de phosphates. Mais il ne faut pas être avare, non plus, envers le barreau. Celui-là prendrait les bouchées doubles.

En effet, MM^s Boday et Delmas sont chargés, en cas de désaccord des mandataires, MM. Peloni et Bellot, de parachever leur tâche et de réaliser Kalaâ.

Or le contrat étant nul, nul, nul et par suite, tripatouillé, ils commettraient, en vendant Kalaâ sur un contrat nul, nul, nul et tripatouillé, le délit d'escroquerie et le crime d'usage de faux, sachant que c'est un faux.

Quel spectacle admirable !

Si MM^s Boday, Delmas et Loiseleur, tous trois juriconsultes consommés, veulent jouer leur réputation sur cette controverse, je suis leur homme.

Je pose la question catégoriquement et le public jugera la réponse ou le silence : MESSIEURS BODOY ET DELMAS, AVEZ-VOUS L'INTENTION DE VOUS CONFORMER A LA SENTENCE ARBITRALE EN VENDANT KALAA-DJERDA SUR LA BASE DES CONTRATS BELLOT, OUI OU NON ?

Que vous l'avez eue, c'est certain, puis-je la sentence le dit tout au long et ce fut une inconséquence juridique d'avoir accepté. Mais la Tunisie n'est pas la France. Aussi n'y a-t-il pas ici, conflit de personnes mais tout bonnement de principes. Lequel des deux l'emportera ?

J'ai donc le droit de demander : Après ce qui a paru dans la *Petite Tunisie*, avez-vous toujours cette intention ?

Il faut me répondre, car, par ma bouche, c'est tout le public qui le demande et c'est à lui, non à moi que vous répondrez. Si vous ne répondez pas, c'est que vous l'avez encore et que vous n'osez pas l'avouer.

Et comme vous avez en face de vous un honnête homme qui dit où il va, ce qu'il veut et pourquoi il le veut, vous ne pouvez pas vous montrer inférieur à lui.

On vous écoute !

JACQUES BAHAR.

?

Depuis quelques jours des listes d'adhésion au cercle privé du Casino-Théâtre et sur lesquelles figurent les noms de certains joueurs bien connus professionnels, pourrait-on dire, circulent de café en café.

Par qui sont elles lancées puisque M. Sammarcelli n'est pas ici ?

Ce ne peut être que par la Cie des Stations Hivernales, qui a hâte, sans doute de se partager bien avant l'ouverture de la saison les dépouilles des innombrables victimes déjà marquées à l'encre rouge, sur les listes d'adhésion.

Faudra-t-il se mettre en habit, pour « tailler » dans les platras ?

Nos Echos

Certains journaux ont publié ces jours derniers, la statistique de l'immigration italienne en Tunisie, pendant le premier semestre de l'année. Ils ont poussé les hauts cris devant l'éloquence des chiffres qui permettent de prévoir mathématiquement ce que sera la Tunisie dans quelques années, qu'on le veuille ou non car il n'y a plus de remède.

Ils n'ont pas cherché la cause de cet envahissement à jet continu.

C'était pourtant bien simple. Tous les chantiers de constructions mines, forestiers, agricoles, équipes de chemins de fer, etc., etc., sont envahis par la main-d'œuvre italienne et rien qu'elle.

Aussi, celle-ci accourt comme en un pays conquis.

A-t-elle tort ?

Et M. Pichon lui-même n'a-t-il pas déclaré qu'il la prisait fort et que loin d'être un danger elle était très utile au pays !

Accordez vos guitares messieurs !

—o—

Nos meilleurs souhaits de bonheur à nos amis, Jules Cattin, Rédacteur au Gouvernement Tunisien, qui se marie aujourd'hui avec Mademoiselle Emma Attal, et A. Bénédite qui s'est marié mercredi avec Mademoiselle Pia Sulema.

—o—

Nous avons été péniblement affecté par la mort de M. A. Attia, père de notre ami G. Attia, conseiller municipal.

Nous prions M. G. Attia et sa famille, d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

—o—

M. F. Portelli, administrateur-délégué de la Cie Franco-Tunisienne de Navigation, à qui nous devons l'abaissement important du fret entre les divers ports tunisiens et Marseille est dans nos murs, depuis hier.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

—o—

M. le délégué à la Résidence Générale est rentré jeudi matin de sa tournée dans les Mogods et en Khroumirie.

Il ne nous a pas encore fait savoir s'il avait trouvé le moyen de conjurer les incendies qui dévastent nos belles forêts.

Une remarque : le représentant de l'agence Havas ne faisait pas partie de l'excursion.

—o—

On travaille très activement à l'achèvement du Casino-Théâtre dont l'ouverture a été annoncée pour le 15 novembre prochain.

Malgré l'ardeur fébrile qui s'est emparée de tout le monde nous ne pensons pas que l'ouverture puisse avoir lieu à la date indiquée.

M. Sammarcelli, directeur de la société d'exploitation doit, néanmoins, venir la semaine prochaine se rendre compte de visu de l'état actuel d'avancement des travaux et prendre, s'il y a lieu, ses dispositions pour la composition du personnel et de la troupe.

AUX JOCRISSES

« On n'est pas louis d'or » dit le proverbe et vouloir être compris de tous, comme on s'est exprimé, est sottise prétention.

Mais un droit de l'écrivain c'est d'empêcher que la dénaturation de sa pensée ne déborde chez les gens de bonne foi, de chez les Jean-Fesse

Attribuer la dénonciation publique de l'acte de piraterie de Kalaâ Djerdà à un pur sentiment de vengeance ou de dépit, donc à une impulsion basse c'est un mensonge puisqu'on ne m'a rien fait ni rien refusé. Si encore ce mensonge avait la vertu d'ennoblir ladite piraterie !

Mon seul sentiment directeur fut celui de l'amitié et de la reconnaissance envers Lacroix qui, dès le jour où je manquai de journal pour me défendre il y a juste onze mois, aujourd'hui, me fit généreusement offrir sa tribune par M. Dasconagerre. Quoi d'extraordinaire que ce qui l'étonne me vexe que ce qui le froisse me révolte ? L'amour propre d'un ami ne fait-il pas partie intégrante de notre personnalité ? Pouvons nous souffrir que son adversaire ou quiconque lui manque de foi ose se croire au-dessus de lui ?

J'ai marché malgré Lacroix et dans ce seul esprit. Mon profit égoïste c'est de pouvoir lutter encore pour la vérité, je l'encaisse au courant de la plume qui y trouve autant de volupté qu'à signer des chèques.

Quant aux satisfactions plus personnelles que j'ai pu glaner en cours de route, ce sont les petits bénéfices, le casuel du justicier.

J. B.

Esterhazy était commandant dans l'armée française et commanditaire d'une maison de rendez-vous.

Duhamel était secrétaire de M. Grévy, président de la République, et propriétaire du gros 56 de la rue de la Victoire.

M. Toutée était président de tribunal à Paris et avait épousé la fille de la tenancière du Bal des Vaches.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Que des postes respectables peuvent être occupés par des gens dépourvus du sens des incompatibilités.

PUDEURS DE COMMANDE

Le Dr Lambert a donné enfin, dans le piège qu'on lui tendait depuis des semaines : « oui ou non, prêtez-vous à 13 et 20 0/0 ?

Laissant ingénument les autres, maîtres de la question, il les laissait maîtres de sa réponse.

Comme l'âne de la fable, il a plaidé « l'occasion l'herbe tendre » Et maintenant c'est haro ! sur le baudet !

Il n'en faut pas moins une dose... comment dire ?... d'insincérité pour essayer de démolir un adversaire par ces moyens-là. Impartiaux, en l'affaire, nous ne pouvons réprimer notre écoeurement, car la réponse ne prouve rien.

Il n'y a, dans l'usure, ni moralité, ni immoralité, quel qu'en soit le taux, fût-ce 1000 0/0 par heure. L'argent ne connaît d'autre loi que l'offre et la demande. Un jour Charles-Quint, égaré au cours d'une chasse, en Flandre, traversa un hameau et tomba affamé chez un habitant. Il se fit servir trois œufs et demanda combien ? Trois cents ducats, fit le paysan. Trois cents ducats ? Les œufs sont donc bien rares ici ! Ce ne sont pas les œufs, répliqua le pedzouille, ce sont les empereurs !

L'usure est immorale pour M. de Carnières parce qu'il est un sectateur de la loi de Moïse. Le Dr Lambert qui n'y croit pas est libre de son taux.

En effet, l'immoralité de l'usure est un dogme religieux juif, le premier en date, inséré tout au long dans le Pentateuque (Levitique et Deuteronomie). L'Eglise s'étant dite héritière du peuple de Dieu, a consacré ce dogme en l'insérant dans son canon et en faisant de l'usure un péché.

Ainsi pendant tout le moyen-âge, les rois, les empereurs, les papes, les dignitaires de l'Eglise et les nobles ne vécutrent presque que d'usure par l'intermédiaire des juifs, à qui ils en avaient conféré le monopole. Il existe un brevet officiel d'usurier avec privilège exclusif octroyé par Charles-Quint à des juifs de Nuremberg. Partout les massacres de juifs se sont arrêtés net, le jour où les foules aveugles attaquaient jusqu'aux usuriers de la cour des princes, comme en 1899 à Paris le jour où les bandes à Guérin, mal dirigées, brisèrent les carreaux chez Rothschild, banquier de S.S. Léon XIII qui y a toute sa fortune en dépôt.

En réalité, l'usure étant l'emploi le plus lucratif du numéraire, les puissants l'interdirent toujours à leurs peuples, pour pouvoir s'y livrer eux-mêmes et rester les maîtres du taux de l'argent.

Que si l'usure avait été libre, le taux serait tombé trop bas et eut fait découvrir aux peuples d'autres ressources éco-

nomiques plus rémunératrices, l'industrie se fut développée, le peuple enrichi, et un peuple riche gagne la main à son gouvernement et tourne en républicain.

On voit bien que l'immoralité de l'usure n'a été inventée que pour les imbéciles comme tant d'autres prohibitions anti-naturelles (concubinage, etc, etc) ou anti-économiques (protectionnisme etc.).

A Paris, des magistrats, des fonctionnaires, des ecclésiastiques commanditent des prêteurs sur reconnaissance du mont-de-piété, à 40, 50 et 80 0/0 et au public, on prête ouvertement à 120 0/0.

Nous savons tous ici sur quelle échelle le Cardinal Lavignerie pratiquait l'usure et quel fut son juit archiépiscopal.

Loin de faire honte au Dr Lambert, il faudrait, pour le couler, lui faire une réclame assourdissante, afin que les capitaux affluant à Soussse, fassent tomber le taux à 6 et 10 0/0.

Silence ! à l'hypocrisie pudeur !

Silence ! à l'ignorance ! A l'école ! les ignorants !

INFORMATIONS

Le *Petit Tonkinois*, sous le titre suggestif de Maison publique d'européennes, nous apprend que les adultères se succèdent à Hanoi presque sans interruption attestant qu'il y a quelque chose de déficient dans notre société coloniale. Sans doute il veut bien admettre que sous un climat, excitant, certaines femmes, qui en France se conduiraient sagement se laissent aller plus facilement. Cependant il faut admettre d'autre part que la fidélité conjugale s'observe sous toutes les latitudes. D'où vient, dit-il que les écarts sont plus fréquents dans notre Indochine.

A son sens les femmes qui ont quelque velléité de tromper leur mari trouvent trop facilement des complices. Est-ce particulier au Tonkin ? Il est une foule d'hommes qui ne sont pas satisfaits par la prostitution annamite ou japonaise. Alors ils débâchent les femmes mariées. C'est assez naturel, s'ils étaient à Hongkong, ils iraient aux maisons dites de femmes américaines. Pour la grande majorité d'entre eux la chose suffirait et il ne resterait plus que les séducteurs en recherche d'amours illégaux avec terminaison sur les banes de la police correctionnelle. Le mal serait réduit.

Mais au Tonkin l'administration est d'une pudibonderie excessive. Elle a déclaré qu'il n'y aurait pas de maisons publiques d'européennes, car le respect de notre race serait perdu, si le premier annamite venu pouvait entrer dans une maison de ce genre et exiger moyennant finance la possession d'une européenne.

Notre confrère, croit-il qu'il n'y a qu'au Tonkin que certaines dames coiffent leurs maris ?

L'Indo-Chine n'en a pas le monopole et la Tunisie pourrait peut-être lui rendre des points.

En Tunisie ce sont surtout celles-là qui tiennent le haut du pavé et toisent d'un regard méprisant les honnêtes femmes.

En ce qui concerne le refus d'ouverture « de pensionnats » de françaises, nous ne saurions trop l'approuver et nous verrions avec plaisir notre police locale défendre absolument l'entrée aux indigènes comme ceux-ci l'interdisent aux roumis dans leurs maisons closes.

Le vin à cent francs

Lorsque dans ma défunte feuille, je parlai de faire vendre du vin tunisien à cent francs l'hecto, sans en dire plus long, je savais fort bien, coiffer le casque à Mangin. Mais Mangin, malgré son casque, n'en vendait pas moins de bons crayons et disait des vérités encore meilleures.

Dans le *Pouvoir des Fables* la Fontaine nous montre l'orateur désespéré recourant à l'apologue. Dans son ouvrage sur la vigne, le savant chimiste M. Portes, rappelle le mot de Ste-Claire Deville, au début d'un cours : « L'œil est un poil ! » Aussitôt l'attention de l'auditoire était éveillée. Le grand physiologiste matérialiste Du Bois-Raymond commença un jour son cours par ce pétrarque : « Messieurs c'est Dieu qui a créé le monde. Il en a vraiment touché ! »

Je m'attendais donc à ce qu'un colon m'écrivait : « Monsieur, je vends mon vin douze francs. Faites le moi vendre quatre-vingt huit francs de plus et je vous prends un abonnement, ou alors vous n'êtes qu'un fumiste de bas étage. »

J'étais prêt à inviter mon colon à

réunir cinq ou dix de ses confrères à une conférence, où je leur aurais tenu le langage suivant, dont je me suis abstenu jusqu'ici, aucun n'ayant voulu risquer une carte postale pour s'enrichir, ou mettre un plaisantin au pied du mur.

Je parle aujourd'hui par acquit de conscience.

Je leur aurais dit :

Au mois de mai 1901 le Reichstag allemand a définitivement adopté une loi interdisant le vinage. Or presque tous les vins allemands sont vinés d'après la méthode de Gall et de Petiot qui consiste à remonter leur titre alcoolique par l'adjonction de sucre de betterave et l'allongement hydrothérapique à la cuve. Dans les mauvaises années le Johannisberg lui-même, qui vaut de 20 à 25 fr. la bouteille, est viné, notamment en 1896 où il n'a fourni, que ce que les Allemands appelle du « ramone-gueule » (*Rachenputzer*)

L'Allemagne produit plus de trois millions d'hectos, autant que l'Algérie, mais l'eau sucrée y figure dans une proportion telle, que la perte infligée par cette loi à sa viticulture, représente environ, cent millions de francs. La culture betteravière y perd un débouché d'un demi milliard de betteraves et l'Etat allemand, rien que sur le sucre, 12.500.000 francs d'impôts.

Cette loi avait été provoquée par les agrariens et les brasseurs effrayés de la consommation croissante de vin.

L'Allemagne est traversée par la ligne de démarcation septentrionale de la vigne. C'est dire que, par exemple, dans la Hesse, sur les bords du Mein etc. Le raisin n'arrive que rarement à maturité. C'est du verjus. En Silésie existe le clos *Gruneberg* où croit le vin dit des quatre-hommes (*Viermannerwein*) à savoir : un pour boire, un pour lui tenir les bras, l'autre les jambes, et le quatrième qui le lui verse de force en lui pinçant le nez.

Où est le vice. L'Allemagne manque de soleil. Elle se rattrape sur la science. Et ses vins, fort bien établis, se vendent fort cher, la moyenne est de 3 à 10 fr. la bouteille.

Cette loi meurtrière me suggéra aussitôt une affaire au profit de la Tunisie, exigeant toutefois beaucoup de méthode et du secret, car étant viable, elle peut être aussi bien acaparée par l'Algérie, l'Espagne ou l'Italie, quoique la Tunisie, une fois installée, ne puisse plus être délogée, grâce au système employé et aux vertus de son raisin.

L'économie du projet consistait à remplacer l'eau sucrée interdite, par du jus de raisin tunisien nature. Mais ne nous emballons pas car c'est ici que surgissent les complications.

Nous savons tous que l'eau sucrée fermentée, c'est de l'eau alcoolisée, plus ou moins enrichie par le moût présent, mais ce n'est que de l'eau, *aqua simplex*. Or le moût contient jusqu'à trente ou quarante substances reconnues, qui manquent donc au vin allongé allemand. En outre, le raisin allemand qui n'est pas fermentescible, sans cette addition de sucre n'a pas, non plus, tous les éléments du raisin mûr, qui se s'élaborent qu'au tout dernier stade d'une maturation normale méridionale. On dira : Mais c'est cette absence de qualités qui en fait le caractère !

Erreur ! car dans les bonnes années, qui sont les plus ensoleillées, le raisin en est plus riche et le vin plus apprécié. Pauvreté n'est donc pas vertu.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de vendre à l'Allemagne du vin tunisien pour couper l'allemand, puisque celui-ci n'a d'abord pas pu devenir vin tout seul, mais de lui vendre du moût tout frais.

Toutefois, voici un obstacle ! Les vendanges ne coïncident pas. Nous vendangeons en juillet-août et eux en octobre. Comment conserver du moût frais pendant trois mois ?

Le Chili et la Californie expédient des millions d'hectos de moût concentré à Londres, où on le met en fermentation. Mais ces moûts déshydratés, sont évaporés à chaud, dans le vide à 30° environ. C'est presque du raisiné. Les meilleures vertus du vin y sont détruites. Or nous sommes ici en matière de vins blancs délicats et chers. Il faut un moût frais et intact. On l'entonnera donc tel quel.

Mais il emporte avec lui ses levures et son oxygène. Avant ou pendant le trajet, il va fermenter, l'acide carbonique s'accumulera dangereusement

PHARMACIE PARISIENNE

Analyses Médicales, Bactériologiques et Industrielles

ESTRAGNAT
Pharmacien de 1^e classe de l'école supérieure de Paris
Chimiste essayeur diplômé de la Monnaie
TUNIS - 4, avenue de France, 4, - TUNIS

Autant expédier tout de suite des bombes à dynamite. C'est de la batarde.
Il faudra donc, à la fois, désoxygéner le moût, le stériliser à froid et l'emprisonner dans des récipients inexposibles. Tout le problème est là.
(A suivre) J. B.

Chronique locale et régionale

Maxula-Radès

On nous prie de demander à M. le Directeur de la sûreté, si l'agent français de Maxula-Radès est payé pour faire son service ou pour potiner du matin au soir ?

Au surplus, voilà trop longtemps que cet agent est à Maxula-Radès où étant peu ou pas surveillé, il ne fait plus qu'un mauvais service.
Les vols nombreux commis ces temps derniers, grâce à la négligence de l'agent, appellent un changement de personnel.

Depuis quelques jours le bruit court avec persistance qu'un fonctionnaire, de commerce agréable, occupant une certaine situation dans une de nos administrations tunisiennes, riche d'espérances et de dettes criardes — ce sont les plus dangereuses — serait sur le point d'être révoqué à la suite des nombreuses plaintes adressées contre lui à ses chefs.

D'autre part, un de ses amis intimes nous assure qu'il s'occupe activement de trouver les fonds pour désintéresser ses nombreux créanciers et rejoindre ensuite son poste. Tout sera bien, qui finira bien.

HUNYADI JANOS

La meilleure eau purgative naturelle

Ce n'était un mystère pour personne qu'un journal local voulait avoir coûte que coûte, la tête de M. Gauthier, inspecteur des services pénitentiaire, après avoir voulu pas mal d'autres têtes... encore très solides sur leurs épaules.

Pendant un mois il a du essuyer le feu nourri du confrère... qui a fini par le laisser tranquille.

Nous n'avons pas toujours eu à nous louer, de M. Gauthier, lorsque sous Millet nous avions l'habitude d'être son locataire accidentel, mais en l'espèce, tous les torts n'étaient pas de son côté. Il faut chercher ailleurs.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.
Sad, au bureau du Journal.

MONTES DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Huiles

JOSEPH EYRIÈS

26, rue d'Italie, inpass Baldauff TUNIS

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tnnis.

Broderies et Dessins
11, rue Chaker

A LOUER

Pour la fin de l'année grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^e et 2^e étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.
Triciter ent spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

A Vendre pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modérés.
S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux, à Mme Holmière.

Vient de paraître
LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépositaires, J. PICARD et C^e (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

Demandez dans les Établissements
l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT



OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889

Hors concours Membre du Jury
Genève 1896
Médaille d'Or

Bruxelles 1897
GRAND PRIX

Grand Assortiment
de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.
Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

Robes et Manteaux

M^{me} V^e DONQUE

TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS
Travail Soigné.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0f. 80; douche, 0f. 50

Le gérant : Em. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

BAR FRANÇAIS

Anciennement BAR MAURICE

tenu par CARMEILLE

3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

Au Petit Louvre

Grands Magasins de Nouveautés les plus importants de la Tunisie vendant le meilleur marché

TUNIS - 4, Rue de Rome, 4 - TUNIS

DIMANCHE PROCHAIN, A 5 H. DU SOIR

EXPOSITION GÉNÉRALE

des Nouveautés d'Hiver

LUNDI PROCHAIN ET JOURS SUIVANTS

Grande Mise en Vente des dernières Créations de la Saison

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES A TOUS LES COMPTOIRS

G. MESSA

Fabrique de Lits et Meubles en Fer, Vernis au Feu

GROS ET DETAIL

Sommiers métalliques avec et sans ressorts — REPARATIONS

DEPOT et FABRIQUE : rue Sidi-Sifiane, 40

8, rue d'Italie : MAGASIN DE VENTE : 8, rue d'Italie

TUNIS

VILLE DE BIZERTE
CASINO - THÉÂTRE
 A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
 Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte
 REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
 Prix Modérés Prix Modérés

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
 MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

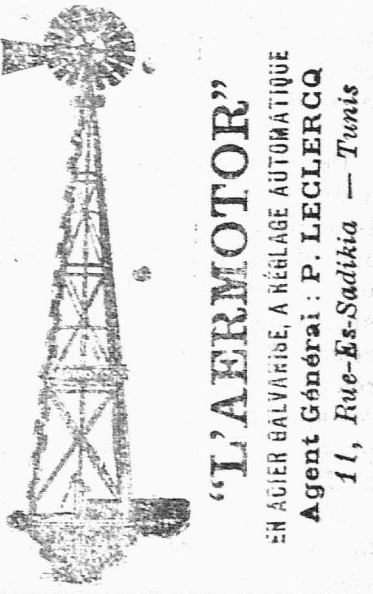
Messageries Universelles
P. DANA
 9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
 Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
 ET VUE-VERS
 Par colis ordinaire 0, 50
 par petits Colis 0, 25
 Expéditions par grande et petite vitesse
 Embarquements - Débarquements
 Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
 Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

BRASSERIE DE LA LOIRE
 Tenue par **B. MERTILLO**
 Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
 EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS — BILLARD
 Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
 Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
 Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
 DU **DOMAINE DE POTINVILLE**
F. BERNET
 23, rue d'Italie, TUNIS
 Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
 CAMIONNAGE
 FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions
 pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 Correspondants en France et à l'étranger
MAGASINS DE DÉPÔTS
USINE
 du **Djebel Bou-Khornine**
 (HAMMAM-LIF).
CHAUX ET CEMENTS
F. THERMES
 DÉPÔT A TUNIS:
 6 bis, rue de Hollande, 6 bis
 NOTA. — Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.
BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
 Magasin : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'ERMOTOR"
 EN AGIER BALVAISE, A MÉLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : P. LECLERCQ
 11, Rue-Es-Sadikia — Tunis

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
 Transport des passagers et des marchandises
 Le vapeur français **Ville-de-Sousse**, capitaine Navaroli, partira de Marseille pour Tunis direct le samedi 18 octobre 1902 et repartira de Tunis pour Bone, Philippeville, Cette et Marseille le mardi 21 octobre.
 Prix des passages pour Bone : 1^{re} classe, 35 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans nourriture).
 Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
 Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
 VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de tous les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE **SOURCE PASTEUR**
 Très peu gazeuse Gazeuse
 Dépôts à Tunis :
 chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Patis Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

SUPPRESSION DES POMPES
 et des Puits ouverts
 Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.
 Prix : **150 fr.** paiement après satisfaction
 S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie} à Raïsmes (Nord)
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnant à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
 Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djajira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETES des premières fabrications françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitienne, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS
 Dernière et définitive saison de la liquidation de marchandises restant dans les magasins

LA
Maison de Paris
 Tunis, 3, rue d'Italie et rue Hannon, Tunis
 Nouveaux rabais sur tous les articles pour cause de fermetures irrévocable fixée au 1^{er} février 1903.
VENTE DU MATÉRIEL EN BLOC OU EN DETAIL
 Marchandises existant en magasin :
 200 complets draperie pour hommes à partir de 12 francs ; 100 complets draperie pour jeune gens à partir de 8 francs ; 200 costumes pour enfants, depuis 4 francs ; 300 chemises, depuis 2 fr 75 ; 200 pantalons depuis 1 fr 95 ; 200 pardessus, depuis 10 francs.
 Vêtements caoutchouc, robes de chambre, coins de feu, vareuses, pélerines. Le tout est vendu à vil prix pour liquider au plus vite.

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
 BRUN-BUISSON, successeur
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français — Agence de Tunis
 Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DÉPART DE TUNIS pour MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.
 La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax, GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de virement, débits de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2 %, - jusqu'à 18 mois 2 1/2 %, - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 %, - au delà 3 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Compagnie Algérienne
 Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
 Succursale de Tunis, Avenue de France
 La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.
 Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
 La Compagnie Algérienne a un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
 Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
 Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

MAISON DESPEROUX
 FONDÉE EN 1833
 à El-Afrans (banlieue de Tunis, carrières du Djebel-Carrouba)
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
 — « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRICQUERIE DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.